



*A Hallennes-lez-Haubourdin,
Le 06 Janvier 2023*

*Le Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'Instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
Considérant les travaux de voirie Rue des Bourreliers, par la Société « Jean Lefebvre » de Loos,
Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de la circulation Rue des Bourreliers,
dans le sens M 941 (Rue du Général De Gaulle) vers M 341 (Route du Port de Santes), à compter
du Lundi 09 Janvier 2023, pour une durée de deux mois,*

ARRETE

Article 1 : *La circulation sera interdite Rue des Bourreliers, dans le sens M 941 (Rue du Général De Gaulle) vers M 341 (Route du Port de Santes), à compter du Lundi 09 Janvier 2023, pour une durée de deux mois.*

Article 2 : *La Société « Jean Lefebvre » de Loos, se chargera de la signalisation relative au présent arrêté. Celle-ci restera en place pendant toute la durée des travaux.*

Article 3 : *Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.*

Article 4 : *Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin, Monsieur Le Président de la M.E.L. (U.T.M.L. de Lomme), Monsieur Le Directeur de la Société « Jean Lefebvre » de Loos, et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*



Le Maire,

*pour le Maire,
Président délégué*

André PAU